

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Lydia Schneider Hausser, Roger Deneys, Christian Frey, Thomas Wenger, Jean-Charles Rielle, Cyril Mizrahi, Isabelle Brunier, Salima Moyard

Date de dépôt : 17 février 2015

Proposition de motion

Franc fort, crise économique : pour le maintien de l'emploi grâce à une aide ciblée aux entreprises touchées

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'abandon du taux plancher de l'euro par la Banque Nationale Suisse en date du 15 janvier 2015 ;
- les conséquences négatives, réelles ou supposées, que pourraient avoir la force du franc, que ce soit face à l'euro ou face à une autre monnaie, sur la marche des affaires, des entreprises et plus particulièrement des PME exportatrices ;
- le risque que des suppressions d'emplois, des baisses de salaire ou des détériorations des conditions d'emplois découlent de cette situation ;
- le taux de chômage élevé à Genève ;
- que les difficultés des entreprises exportatrices, l'augmentation du chômage ou la baisse des salaires ont des conséquences négatives sur les recettes fiscales, la consommation des ménages et au final l'activité économique en général ;
- que la crise du franc fort n'est qu'un exemple parmi d'autres de situations économiques conjoncturelles qui peuvent momentanément mettre en difficulté certaines entreprises et leurs salarié-e-s ;
- la part versée au canton des bénéfices 2014 de la BNS qui s'élèvera à 76,9 millions, alors qu'elle avait été budgétée à 39 millions par le Conseil d'Etat dans le cadre du budget 2015,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter une étude détaillée de l'impact de l'évolution des taux de change sur les entreprises genevoises, par domaine d'activité ;
- à confier à une commission ad hoc (réunissant au minimum l'Etat, le patronat et les syndicats) la mission de proposer des mesures de protection des entreprises genevoises et de l'emploi en cas de crise telle que celle du franc fort ou de crise économique conjoncturelle ;
- à créer un fond d'aide à la crise du « franc fort » ou à toute autre crise économique conjoncturelle ou à modifier les missions du Fonds aide aux entreprises (FAE). En réagissant rapidement lors d'une crise comme celle du franc fort ou lors d'une crise économique conjoncturelle, le but du fonds est de soutenir les entreprises démontrant des difficultés économiques liées à la force du franc ou à d'autres facteurs et s'engageant en contrepartie à maintenir l'emploi local et à ne pas péjorer les conditions de travail ;
- à prévoir une alimentation spécifique de ce fonds, par exemple en y affectant ponctuellement la part revenant au canton des bénéfices 2014 de la BNS qui dépasse ce qui avait été pris en compte dans le cadre du budget 2015 et en proposant une solution de financement pérenne qui pourrait passer par l'affectation d'une centime additionnel supplémentaire d'impôt sur le bénéfice des entreprises.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'abandon du taux plancher de l'euro par la Banque Nationale Suisse en date du 15 janvier 2015 a eu comme conséquence rapide une appréciation du franc suisse qui a pris une valeur quasi équivalente à l'euro. L'abandon de cette protection de la valeur de la monnaie européenne par rapport au franc suisse, tout comme l'appréciation du franc suisse par rapport à d'autres monnaies, pourraient avoir des conséquences négatives sur la marche des affaires de certaines entreprises tournées vers l'exportation au gré des pressions et des relations de la Suisse non seulement avec l'Europe, mais également avec l'Amérique et son dollar et la Chine et son yen.

Pour un canton comme Genève, entouré territorialement aux trois quarts par une frontière commune avec la zone euro, la situation est particulière en terme de tissu économique et les implications de ce changement d'attitude de la BNS pourraient être importants. Très rapidement, une contagion généralisée « franc fort » a saisi toute la place économique genevoise. Réalité, fiction, moyen de pression sur les salaires voire les horaires des travailleurs... L'Etat doit prendre la situation en main afin d'évaluer en toute transparence l'impact de ce changement.

La comparaison avec 2011, quand le franc avait subi une appréciation d'environ 30%, appelle à une certaine prudence. En effet, cette situation n'avait pas fait chuter brutalement les exportations genevoises. Nous demandons donc en premier lieu que l'Etat effectue une étude des impacts de cette crise « du franc fort » sur l'économie genevoise. Tous les secteurs économiques genevois n'étant pas touchés de la même manière, il nous paraît primordial que l'Etat et en particulier le département de l'économie puissent rassembler rapidement des informations au sujet de l'impact de cette situation de crise. Cette étude devrait également répertorier les secteurs de l'économie tirant profit de cette déstabilisation de la monnaie suisse. D'autres cantons, en particulier de l'arc jurassien, sont fortement touchés dans le secteur secondaire de l'industrie des machines (exportation avec très peu de marge à la production). Sommes-nous dans le même cas à Genève ?

Les outils utilisés habituellement tels que le chômage partiel ne seront sans doute pas suffisant pour préserver des savoirs et des industries exportatrices touchées par cette crise. Dans une telle situation, l'Etat doit

amener des aides ciblées ou des arbitrages entre secteurs économiques afin de préserver au mieux les emplois et les entreprises locales.

A cette fin, il paraît opportun de confier à une commission ad hoc (réunissant au minimum l'Etat, le patronat et les syndicats) la mission de prendre les meilleures mesures de protection des entreprises genevoises et de l'emploi en cas de crise telle que celle du franc fort ou de crise économique conjoncturelle. Cette mission pourrait être attribuée à une commission existante, par exemple au Conseil de surveillance du marché de l'emploi, ou à une commission nouvellement créée.

D'autre part, la création d'un fonds visant à soutenir les entreprises ayant démontré être victimes de difficultés économiques conjoncturelles, notamment celles liées au franc fort, serait opportun. Toute forme d'aide (cautionnement, prêt, subvention) devrait être conditionnée au maintien des postes de travail et à la non-péjoration des conditions de travail du personnel. Cette nouvelle mission pourrait aisément être confiée à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) par le biais de modifications de la loi sur l'aide aux entreprises, I 1 37.

Le fonds de soutien aux entreprises pourrait être alimenté, ponctuellement et à titre de capital de départ, par la part revenant au canton des bénéfices 2014 de la BNS qui dépasse ce qui avait été pris en compte dans le cadre du budget 2015. Cette manne supplémentaire représente en effet 38 millions de francs (77 mios¹-39 mios déjà inscrits au budget 2015) et Genève comptabilisait ces dernières années cette somme selon le principe d'échéance, soit sur l'année correspondant à l'exercice concernée de la BNS. « Mais nous avons décidé, comme le font la plupart des autres cantons, d'inscrire cette somme l'année où nous allons l'encaisser, soit en 2015 », explique le ministre des finances, M. Serge Dal Busco, dans les colonnes de la *Tribune de Genève* du 12 novembre 2014. Une source pérenne de financement de ce fonds devrait d'autre part être trouvée ; cela pourrait passer par l'affectation d'une centime additionnel supplémentaire d'impôt sur le bénéfice des entreprises.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, d'accepter cette motion.

¹ Source : <http://www.admin.ch/aktuell/00089/?lang=fr&msg-id=56095>